Image not found or type unknown

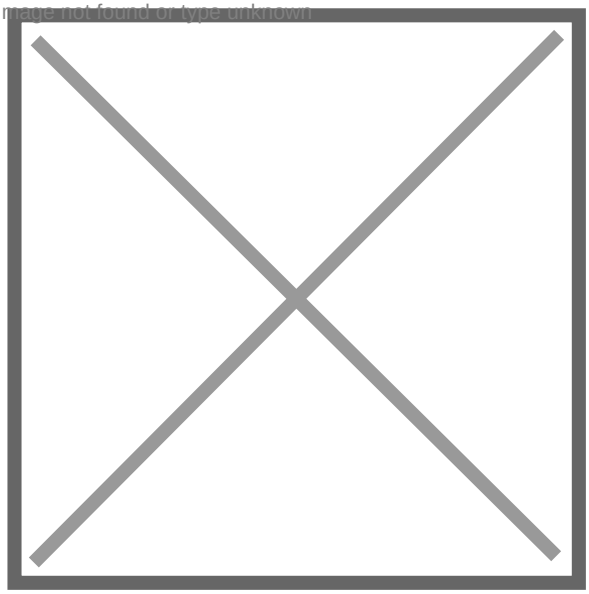

Enfants de parents divorces

Par **yaya 86**, le **27/01/2018** à **12:58**

Bonjour a tous
Nous 2 enfants majeurs et indépendants d 'un couple en attente du divorce , sachant que nos parents vivent séparer depuis plus 1 an .
A ce jour nous n 'avons plus aucuns contact avec notre père. Nous souhaitons nous décharger de notre lien parentale , car malheureusement nous craignons qu un jour une administration viennent nous voir pour régler certaines dépenses.
Et nous ne voulons pas être que ses payeurs pour X raisons .
Donc je souhaiterais savoir qu 'elles étaient les démarches a entreprendre pour ça ?
Merci de vos réponses qui me seront utiles .
Cordialement .

Par **amajuris**, le **27/01/2018** à **17:43**

bonjour,
Ce que vous demandez est impossible en droit français, vous resterez toujours les enfants de votre père.
Si un jour, vous êtes sollicités pour votre obligation alimentaire, vous pourrez alors, indiquer votre refus en présentant vos arguments mais l'organisme demandeur ne sera peut être pas d'accord et seul un juge pourra trancher le litige;
Mais si votre père vous a élevé " normalement" durant votre minorité, le juge pourra rejeter votre demande.
SALUTATIONS

Par **Visiteur**, le **27/01/2018** à **21:30**

Bonjour,
Personnellement, je connais l'ingratitude, qui peut être un motif d'annulation d'aide ou donation parents-enfants, mais cet aspect juridique peug aussi s'interprétef dans l'autre sens.
Il y a une jurisprudence, des cas que les juges ont pris en compte et je vous engage à lire le premier paragraphe de ceci.
https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/ingratitude-notion-juridique-part-entiere-17533.htm

Par **yaya 86**, le **28/01/2018** à **14:09**

Bonjour
Merci de vos réponses .

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés